

Vu l'avis du conseil d'IUT du 09/04/2024

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 23/04/2024

REGLEMENT ET MODALITES PARTICULIERES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES DU BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

**(MPCCC B.U.T)
Année 2024/2025**

1. TEXTES REGLEMENTAIRES

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 612-2, L. 612-3 et L. 613-1

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié le 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037291136/>)

Vu l'arrêté du 06 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039481561/>)

Vu l'avis de la commission consultative nationale des instituts universitaires de technologie du 29 avril 2021 ; et l'avis du CNESER du 11 mai 2021

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle «Bachelor Universitaire de Technologie»

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043630576/>)

2. REFERENTIEL DE LA FORMATION

Sur un plan pédagogique, le B.U.T. est organisé en 6 semestres composés d'unités d'enseignement (UE) et chaque niveau de développement des compétences explicité dans le référentiel se déploie sur les deux semestres d'une même année.

2.1 Répartition du volume horaire

La répartition horaire (CM/TD/TP) est la suivante :

- pour les spécialités secondaires, au moins 50 % des heures étudiant (2000h + 600h PT) sont consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situation professionnelle.
- pour les spécialités tertiaires, au moins 40% des heures étudiant (1800h + 600h PT) sont consacrées aux enseignements pratiques et aux mises en situation professionnelle.

2.2 Projet Personnel Professionnel

Le Projet Personnel et Professionnel (PPP) est construit sur l'ensemble de la formation pour permettre à l'étudiant de questionner l'adéquation entre ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles et ses atouts dans l'objectif de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers envisagés. Il fait l'objet d'un temps dédié dans le programme pédagogique.

2.3 Portfolio

Nommé parfois portefeuille de compétences ou passeport professionnel, le portfolio constitue un point de connexion entre le monde universitaire et le monde socio-économique.

Accompagnée par l'ensemble des acteurs de l'équipe pédagogique, la démarche portfolio est un processus continu d'autoévaluation qui doit permettre à l'étudiant d'adopter une posture réflexive et critique vis-à-vis des compétences acquises ou en voie d'acquisition. La démarche portfolio contribue donc pour partie à la construction du Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant.

2.4 Stages

Le stage doit contribuer à la professionnalisation de l'étudiant (construction de son PPP, mise en situation professionnelle et exercice des compétences) et à la validation des compétences du B.U.T.

La réalisation d'un stage à l'étranger au cours du cursus (BUT2 ou BUT3) est fortement recommandée. Il s'agit d'une opportunité unique de renforcer la formation par une expérience internationale ainsi que de développer des compétences linguistiques, tout en découvrant le secteur d'activité d'intérêt d'une manière différente.

2.5 Projet Tuteuré

D'un volume total de 600 heures, les projets tuteurés sont des axes structurants de la professionnalisation de l'étudiant en tant qu'ils participent de l'acquisition des compétences du référentiel du B.U.T. et du parcours associé. En cohérence avec l'approche par compétences, les projets tuteurés sont des éléments essentiels et fondamentaux du pôle « Situation d'Apprentissage et d'Évaluation » (SAÉ) des UE de chaque semestre.

Les projets tuteurés (travail personnel en autonomie) intégrés aux SAÉ supposent une pédagogie innovante et adaptée qui s'appuie sur un volume d'heures de formation encadrée par les membres de l'équipe pédagogique dont une partie issue du monde socio-économique, à hauteur minimale de 75 HETD (autonomie encadrée) par an, en complément de celui des 1800 ou des 2000 heures d'enseignement selon la spécialité.

2.6 Enseignement à distance (EAD)

L'enseignement à distance, tout en étant une modalité exceptionnelle, qui reste à la discrétion des équipes peut être mis en œuvre,

- Soit pour modifier les modalités de travail en présentiel (par exemple classe inversée);
- Soit pour remplacer l'enseignement en présentiel.

Dans tous les cas, l'EAD ne doit pas alourdir les horaires d'enseignement pour l'étudiant au-delà des 33h/semaine.

2.7 Alternance

L'alternance peut être réalisée sur les années 2 et 3 de la formation. Elle favorise l'insertion professionnelle.

Afin de tenir compte de l'acquisition de compétences en entreprise, les maquettes de formation de chaque année en alternance, incluant les projets tuteurés, sont réduites de 15 à 25% du volume horaire global de l'année. Cette diminution peut être appliquée sur les enseignements encadrés comme sur les projets. Elle doit être répartie sur l'ensemble des semestres du cursus.

3. REFERENTIEL D'EVALUATION

3.1 Modalités du contrôle des connaissances et des compétences

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont arrêtées par la CFVU au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement (article L.613-1 du code de l'éducation).

Elles indiquent la nature et le nombre des épreuves (écrite, orale, pratique, soutenance...), les ECTS et les coefficients associés (**ANNEXES**).

Les examens sont organisés en session unique en contrôle continu.

Le contrôle des connaissances et des compétences est organisé sous forme de contrôle continu au cours de chaque semestre d'enseignement.

La présence des étudiants à ces contrôles continus est obligatoire.

Le contrôle continu est effectué en suivant la progression de l'enseignement. Les techniques de contrôle continu sont diverses : devoirs surveillés DS (en présentiel), interrogations écrites et/ou orales (en présentiel ou en distanciel), comptes rendus de travaux pratiques, rendus de travaux de réalisation (projet, évènement, visuel, article web ...)

3.2 Contrôle de rattrapage (Seconde chance spécifique aux IUT)

La seconde chance telle qu'elle est définie dans les MGCCC ne concerne pas les IUT. Néanmoins, un contrôle de rattrapage peut être organisé pour des étudiants n'ayant pas pu se présenter à une épreuve de contrôle continu du fait d'une absence dûment justifiée par un motif légitime attesté par un document (voir article 3.4 -Assiduité – Justification des absences). L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce contrôle de rattrapage doit obligatoirement soumettre sa demande à l'enseignant concerné et au chef de département de sa formation dans un délai de 72H maximum après son retour, en accompagnant cette demande du justificatif idoine.

L'absence non justifiée à une épreuve de rattrapage entraîne la note de 0/20.

Les modalités du contrôle de rattrapage peuvent être modifiées ou adaptées par rapport au devoir initial (type « écrit/oral », et durée).

Cas exceptionnels d'étudiants en BUT3 n'ayant pas validé des compétences arrêtées en BUT2 et aménagements éventuels.

Dans le cas où un.e étudiant.e serait autorisé.e à poursuivre sa scolarité dans l'année supérieure par décision exceptionnelle du jury, avec le dernier niveau de développement prévu pour une compétence donnée dans le référentiel du parcours de formation de BUT non atteint (par exemple situation où la compétence est développée en BUT1 et BUT2 mais pas en BUT3), le jury peut proposer un dispositif de seconde chance pour permettre la validation de la ou des UE correspondante(s) et jusqu'alors non acquise(s). L'étudiant.e se verra proposer un/des travail/travaux compensatoires évalués dans le contrat pédagogique conclu lors de son entrée dans l'année supérieure. Le jury se basera sur les résultats obtenus dans ces travaux compensatoires pour valider ou non les UE.s de la compétence défaillante l'année précédente.

3.3 Fraude/Plagiat

Fraude

En cas de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle devra :

- prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen ;
- laisser l'étudiant continuer de composer, mais saisir le ou les documents ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits ;
- dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par le ou les autres surveillant(s) et par le ou les auteur(s) de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention en est indiquée sur le procès-verbal ;
- relever la copie de l'étudiant concerné avec celle des autres candidats. Le jury délibère sur les résultats de l'étudiant fraudeur dans les mêmes conditions que tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite, ni relevé de notes ne peut lui être délivré avant que la formation de jugement de la section disciplinaire ait statué ;
- porter obligatoirement la fraude à la connaissance du Président de jury et du Directeur de composante, qui devront la soumettre au Président de l'université, lequel saisira la section disciplinaire du conseil académique, le cas échéant.

En présence de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen est prononcée par l'autorité ayant délégation pour le maintien de l'ordre.

Plagiat

Le plagiat est constitué par la copie, totale ou partielle d'un travail réalisé par autrui, lorsque la source empruntée n'est pas citée, quel que soit le moyen utilisé. Le plagiat constitue une violation du droit d'auteur (au sens des articles L.3352 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle). Il peut être assimilé à un délit

de contrefaçon. C'est aussi une faute disciplinaire, susceptible d'entraîner une sanction.

Les sources et les références dans le cadre de travaux (préparations, devoirs, mémoires, thèses, rapports de stage...) doivent être clairement citées. Des citations intégrales peuvent figurer dans les documents rendus, si elles sont assorties de leur référence (nom de l'auteur, publication, date, éditeur...) et identifiées comme telles par des guillemets ou des italiques.

Chaque étudiant doit signer, puis insérer en début de chaque rapport, dossier ou mémoire, l'engagement de non-plagiat suivant :

**« Je soussigné(e)....., déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publié sur toute forme de support, y compris l'internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.
Signature».**

Il devra également y ajouter le rapport d'un test de plagiat effectué sur la totalité du manuscrit donc le score sera inférieur à 20%. Les délits de contrefaçon, de plagiat de faux peuvent donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre des poursuites pénales.

3.4 Assiduité

Obligation d'assiduité

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire et contrôlée.

Le défaut d'assiduité aux activités pédagogiques de toute nature (CM, TD, TP) organisées dans le cadre des formations BUT sera sanctionné.

Des fiches de relevé des présences sont disponibles pour chaque année d'étude au sein du secrétariat du département. Seuls les enseignants sont habilités à compléter ces fiches et à les retourner au secrétariat à l'issue de chaque cours. Les absences de chaque unité d'enseignement (UE) sont comptabilisées en heures.

En cas de fermeture temporaire de l'Université des Antilles pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires et les étudiants de BUT en Apprentissage sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise, sauf en cas d'arrêt municipal ou préfectoral contraire.

Les absences de chaque unité d'enseignement (UE) sont comptabilisées en heures.

Le barème des pénalités est le suivant :

- Si les absences ABI excèdent les 15% du volume horaire total de l'UE (y compris ressources transversales et projets tuteurés), l'étudiant sera considéré comme « Défaillant à l'UE ».

- Si les absences aux TP excèdent les 20% du volume horaire total de TP à l'UE, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant à l'UE ».

Les absences justifiées (ABJ) seront validées par le Directeur des études ou le chef de département.

Justification des absences

Seules les absences autorisées avec justificatifs n'entraîneront pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale.

Les absences autorisées sont :

- maladie, maternité, incapacité résultant d'un accident (certificat médical original),
- obligations civiles ou militaires légales (convocation),
- examen du permis de conduire (convocation),
- mariage de l'étudiant (extrait de mariage),
- naissance d'un enfant de l'étudiant.e (extrait d'acte de naissance),
- décès d'un parent proche (acte de décès),
- ou tout cas exceptionnel laissé à l'appréciation du chef de département,

Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrées au secrétariat du département et au directeur des études ou au chef de département.

Il est précisé que les mots d'excuse des parents ne sont pas considérés comme des justificatifs valables. Il sera procédé ponctuellement à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par les jurys de fin de semestre et de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire de l'établissement.

- Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec un justificatif. Il est, par conséquent, nécessaire de prévenir le responsable de la filière (directeur des études et/ou chef de département) ainsi que les enseignants concernés.
- Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au directeur des études et au chef de département par courriel. Le justificatif doit être adressé par mail au secrétariat, avec copie au directeur des études et au chef de département, dans les 48h ouvrés suivant le début de son absence.
- En cas d'absence supérieure à 10% du volume horaire de l'UE de manière injustifiée, l'étudiant sera convoqué par le directeur des études. En cas de non présence à ce rendez-vous, une lettre recommandée avec accusé réception sera transmise à l'étudiant dans laquelle le Chef de Département lui rappellera l'obligation d'assiduité et lui demandera de réintégrer les enseignements ou de justifier son absence.
- En cas d'absence injustifiée, la mention ABI (Absence Injustifiée) pourra être portée sur le relevé de notes à l'élément concerné.

- En cas d'absence prolongée d'un étudiant au-delà d'un mois sans justificatif, l'étudiant sera considéré comme démissionnaire (annulation de son inscription pédagogique).
- En cas d'absence injustifiée à un contrôle continu ou à une séance faisant l'objet d'une notation, l'étudiant ne pourra pas bénéficier d'une épreuve de rattrapage et sanctionné par la note 00/20.
- En cas d'absence justifiée à un devoir et après vérification par le responsable de filière (directeur des études ou chef de département), un rattrapage pour la matière considérée sera effectué soit au fil de l'eau, soit en fin de semestre; cette décision sera prise par le responsable de filière. L'étudiant absent devra prendre rendez-vous, dès son retour, avec le chef de département ou son représentant pour fixer la date et les modalités du rattrapage. Toutefois, en cas d'absence injustifiée au contrôle de rattrapage, l'étudiant ne pourra bénéficier d'une autre épreuve de rattrapage.
- Les absences sont relevées par chaque enseignant et comptabilisées par séance d'enseignement (créneaux de 2h). Des appels ou une demande d'émargement sont effectués au cours de la séance d'enseignement.
- En cas de manque d'assiduité à un enseignement particulier, l'étudiant ne pourra plus bénéficier du système de contrôle continu dans la discipline correspondante.

3.5 Conditions de validation

L'acquisition des UE est appréciée par un contrôle continu et régulier.

Le B.U.T. s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation.

Le B.U.T. obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « Ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

3.6 Compensation

Respectant le principe de progressivité, la compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Ainsi, seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Réciproquement, des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Par conséquent, aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent.

Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Autrement dit, si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

Une compétence peut compenser ses semestres et ses niveaux.

La validation de 2 UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE de niveau inférieur de cette même compétence.

Pas de compensation entre compétences différentes.

Les règles de compensation : si une UE n'est pas acquise

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
UE 1.1 : Compétence 1. Niveau 1	UE 2.1 : Compétence 1. Niveau 1
UE 1.2 : Compétence 2. Niveau 1	UE 2.2 : Compétence 2. Niveau 1
UE 1.3 : Compétence 3. Niveau 1	UE 2.3 : Compétence 3. Niveau 1

La compensation entre UE ne s'effectue plus au sein d'un semestre.

Les UE d'un même niveau de compétence se compensent en cas d'UE non acquise.

Exemples :

- si un étudiant a 8 à l'UE 1.1 et 12 à l'UE 2.1, alors l'UE 1.1 est acquise par compensation
- si un étudiant a 12 à l'UE 1.1 et 9 à l'UE 2.1, alors l'UE 2.1 est acquise par compensation

	Niveau 1		Niveau 2	
	S1	S2	S3	S4
Compétence 1	UE1.1 = 7	UE1.2 = 9	UE1.1 = 8	UE1.2 = 8
Compétence 2	UE1.1 = 10	UE1.2 = 11	UE1.1 = 10	UE1.2 = 11
Compétence 3	UE1.1 = 12	UE1.2 = 14	UE1.1 = 12	UE1.2 = 14
Compétence 4	UE1.1 = 10	UE1.2 = 12	UE1.1 = 10	UE1.2 = 12

Le passage en S5 n'est possible que si toutes les UE du S1 et du S2 sont validées, avec :

- La moyenne supérieure à 10 dans chacune des UE d'un regroupement cohérent,
- La moyenne des deux UE supérieure à 10 (compensation)

3.7 Règles de progression

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant.

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE
- et
- une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

Si au moins une compétence a une moyenne < 8, alors le jury peut prononcer un redoublement ou une validation du jury ou une non autorisation de redoubler.

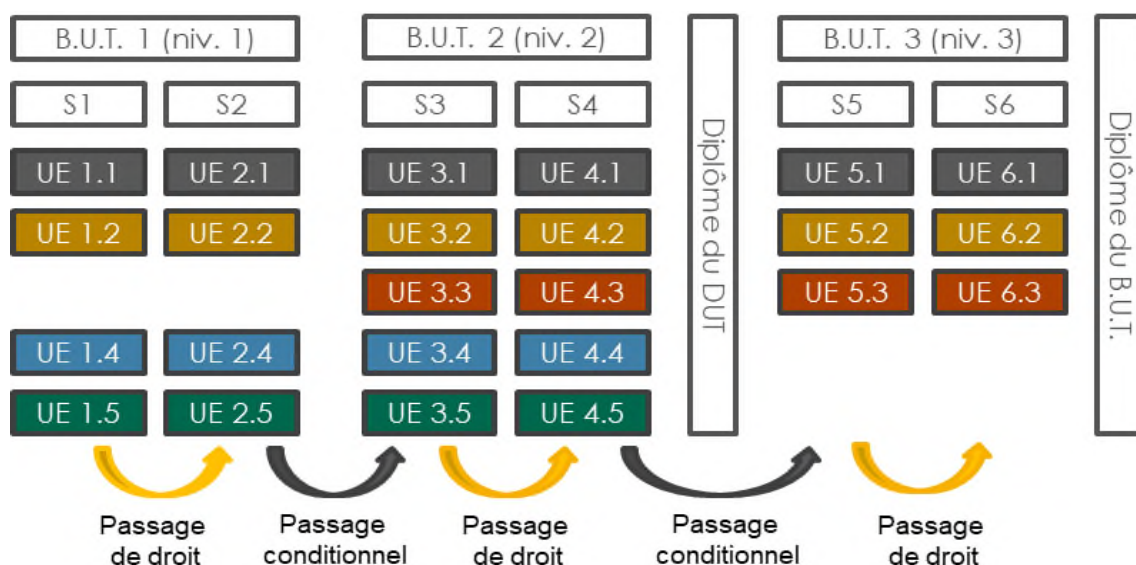
La poursuite d'études dans le semestre 3 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 3.5 et 3.6, ou par décision de jury. Durant la totalité du cursus conduisant au B.U.T., l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le redoublement n'est pas de droit. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

Les règles de progression : si toutes les UE des S1 et S2 ne sont pas acquises

Un étudiant n'a pas obtenu la totalité des UE des S1 et S2.

Il peut passer au S3 si et seulement si :

- la moyenne a été obtenue à plus de la moitié des niveaux de compétence
- aucune moyenne d'un niveau de compétence n'est inférieure à 8



3.8 Jury

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie ».

Les commissions

Le jury est la seule instance officielle de décision, mais le président de jury peut demander aux départements de mettre en place des commissions composées de l'équipe pédagogique et vacataires et présidées par le chef de département concerné qui auront pour but de faire des propositions au jury.

Contestation d'une décision de jury

Le jury est souverain, ses décisions ne peuvent faire l'objet d'un appel. Cependant, en cas de contestation argumentée faisant apparaître une erreur, une demande écrite devra être déposée au secrétariat de la direction de l'I.U.T. dans un délai de deux mois après la proclamation des résultats. Une commission alors désignée par le président de jury formulera, après étude du dossier, son avis sur la recevabilité de cette demande. Éventuellement, le président de jury est alors chargé de réunir à nouveau un jury. Le jury n'est pas public et les délibérations ne doivent pas être diffusées.

4. DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le diplôme portant mention du Bachelor Universitaire de Technologie et de la spécialité correspondante, est délivré par le président de l'université sur proposition d'un jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant les chefs de départements, pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et pour au moins un quart et au plus la moitié de professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée, choisies dans les conditions prévues à l'article L. 612-1 du code de l'éducation.

Comme énoncé à l'article 7 de l'arrêté du 6 décembre 2019, les universités délivrent au niveau intermédiaire le diplôme universitaire de technologie (DUT) qui correspond à l'acquisition des 120 premiers crédits européens.

ANNEXES

MODALITES PARTICULIERES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

B.U.T. Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

B.U.T. Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

DOMAINE :	DEG
COMPOSANTE:	IUT DE LA GUADELOUPE
SITE:	POLE GUADELOUPE
SPECIALITE DE B.U.T. : BUT TRONC COMMUN	GEA
PARCOURS TYPE :	TRONC COMMUN
SEMESTRE :	1

* indique la durée en années

Formation Initiale

x

Formation Continue

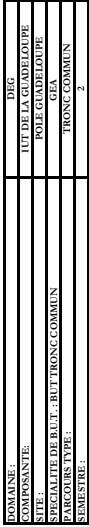
Apprentissage

Contrat Professionnel

Modalités de Contrôle des Connaissances 2024-2025

		Eklément Constitutif (Enseignement)				Volume horaire PROGRAMME NATIONAL				Volume horaire REEL				Volume horaire SAE				Nb groupes		
		Ressources		Intitulés	Total	CM/TD	TP	CM	TD	TP	CM/TD	Projet	Autonomie TD	CM	TD					
		SAE	SEMESTRE 1																	
H6ISGEAI				UE 1.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement	110	103	7	68	38	4	15	15	15							
H6IOAPDI				Suivre une organisation dans son environnement	15	15		15												
H6IEIAEI				Environnement économique : Introduction à l'analyse économique - Fondement de l'activité économique	20	20		12	8		3									
H6IEDDOI				Environnement juridique : Introduction au droit, Droit des obligations et Institutions publiques et européennes	30	30		18	12		3									
H6IEIRHI				Ressources humaines	14	12	2	7	5	2	3									
H6IEDFI				Management des activités	18	18		11	7		3									
H6IEISOI				Environnement sociologique	10	8	2	5	3	2										
H6IEPPPI				PPP	3		3		3											
H6IOAPOI				UE 1.2 Aider à la prise de décision	125	82	43	53	40	32	15	15	15							
H6IEAOI				Mettre en œuvre une organisation comptable et fiscale	15	15		15												
H6IEFSO				Fiscalité	12	8	4	5	3	4	3									
H6IECOI				Comptabilité des opérations courantes	47	31	16	19	12	16	3									
H6IEOMGI				Outils mathématiques de gestion : Initiation aux outils mathématiques de gestion	22	14	8	8	6	8	3									
H6IEONGO				Outils numériques de gestion	12	4	8		12		3									
H6IEFINO				Finance	14	10	4	6	4	4	3									
H6IEPPPI				PPP	3		3		3											
H6IOBRAO				UE 1.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	126	100	26	27	99	0	15	15	15							
H6IECPRI				Construire une posture professionnelle	15	15		15												
H6IECMIO				Culture communicationnelle et informationnelle: Expr-communication	20	12	8		20		4									
H6IECMAO				Culture communicationnelle et informationnelle: Anglais	20	8	12		20		4									
H6IEGPRI				Gestion de projet	10	10		6	4											
H6IEPSSO				Psychologie sociale	10	8	2	6	4		4									
H6IELV2O				LV2	17	17			17											
H6IEPPPI				PPP	4		4		4		3									
H6IEONCO				Outils numériques de communication	10	10			10											
H6IAPPA8O				Aides aux apprentissages et à la réussite	20	20			20											
				VOLUMES HORAIRE TOTAUX SI TRONC COMMUN	361	285	76	148	177	36	45	45	45							
								361												

100%



✕

Formation Initiale

Formation Continue

Apprentissage

Contrat Professionnel

Module de Contrôle des Connaissances 2024 - 2025									
Eclément Constitutif (Enseignement)									
Ressources		Intrikités		Volume horaire PROGRAMME NATIONAL					
SEMESTRE 2:				Total	CM/TD	TP	CM	TD	TP
H62GGEA1				114	109	5	82	32	0
H62GADP1	UE 2.1 Analyser les processus de l'organisation dans son environnement		Contribuer à la gestion d'une organisation en fonction de ses besoins	25	25		25		
H62EGC00	SAE 2.01								
H62E11D0	SAE 2.02		Identifier l'impact des décisions de gestion sur la performance de l'organisation	15	15		15		
H62EP0P0	SAE PORTFOLIO 2.1		PORTFOLIO						
H62OST G1	SAE STAGE		STAGE						
H62EFN10	R2.01		Environnement économique	20	20		12	8	
R2.02			Environnement juridique	18	18		11	7	
H62EFN10	R2.03		Ressources Humaines	16	16	2	10	6	
H62EFN10	R2.04		Management des ressources - Multilingue opérationnel	15	15		9	6	
H62EP1P1	R2.14		PDP	3		3		3	
H62GADP1	UE 2.2 Aider à la prise de décision		UE 2.2 Aider à la prise de décision	119	82	37	56	61	22
H62EGC00	SAE 2.01		Contribuer à la gestion d'une organisation en fonction de ses besoins						
H62E11D0	SAE 2.02		Identifier l'impact des décisions de gestion sur la performance de l'organisation						
H62EP0P0	SAE PORTFOLIO 2.1		PORTFOLIO						
H62OST G1	SAE STAGE		STAGE						
R2.05			Isotélie	12	8	4	5	3	4
H62EFN10	R2.06		Compétitité des opérations courantes	34	22	12	13	9	12
H62EGC00	R2.07		Outils mathématiques de gestion - Initiation aux outils mathématiques de gestion	20	14	6		20	
H62ONG1	R2.08		Outils statistiques de gestion - Initiation aux outils statistiques de gestion	15	9	6		15	
H62EGC00	R2.09		Conseil de gestion	22	18	4	11	7	4
H62EFN10	R2.10		Finance	13	11	2	7	4	2
H62EP1P1	R2.14		PDP	3		3		3	
H62OPRA0	UE 2.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation		UE 2.3 Piloter les relations avec les acteurs internes ou externes de l'organisation	94	68	26	18	76	0
H62EGC00	SAE 2.01		Contribuer à la gestion d'une organisation en fonction de ses besoins						
H62E11D0	SAE 2.02		Identifier l'impact des décisions de gestion sur la performance de l'organisation						
H62EP0P0	SAE PORTFOLIO 2.1		PORTFOLIO						
H62OST G1	SAE STAGE		STAGE						
H62EXC0	R2.11		Culture communicationnelle et informationnelle - Expe-communication	20	12	8		20	
H62EANG0	R2.12		Culture communicationnelle et informationnelle - Expe-communication	20	8	12		20	
H62EFN10	R2.13		Psychologie sociale	10	10		6	4	
H62E11D0	R2.14		LV2	10	8	2		10	
H62ONG1	R2.14		Charité aux communications	10	10		6	4	
H62MGP1	R2.14		Méthodologie de gestion de projet	10	10			10	
H62MEI0	R2.14		Méthodologie d'anglais	10	10		6	4	
H62EP1P1	R2.14		PDP	4		4	0	4	
H62OCPT1	STAGE FACULTATIF		STAGE FACULTATIF	327	259	68	156	169	22
VOLUMES HORAIRES TOTAUX S2				327			327	100%	

[illegible]

BUT1
 VALIDATION=(000*(UEH1+UE21)+100*(UE12+UE22)+100(UE13+UE23))/600>=10
 ET 2UE validée sur l'année >=10

DOMAINE :	DEG
COMPONENTE:	IUT DE LA GUADELOUPE
SITE :	POLE GUADELOUPE
SPECIALITE DE B.U.T. :	GEA
PARCOURS TYPE :	BUT GEA PARCOURS GEMA
SEMESTRE :	3

* couber la - les cases concernées -

Formation Initiale

Formation Continue

Apprentissage

Contrat Professionnel

Modalités de Contrôle des Connaissances 2024-2025

[illegible]

TRONC COMMUN	193
PARCOURS	104
TOTAL \$3 GEMA	297



DOMAINE :	DEG
COMPONENTE :	UT DE LA GUADELOUPE
SITE :	POLE GUADELOUPE
PARCOURS SAE :	BUT GEA PARCOURS GEMA
PARCOURS TYPE :	
SEMESTRE :	4

* en heures d'enseignement *

Formation Initiale

Formation Continue

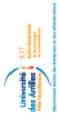
Apprentissage

Contrat Professionnel

Modalités de Contrôle des Connaissances 2024-2025

GORGEEA 14GEEA02			Code diplôme Version d'usage		Volume horaire PROGRAMME NATIONAL										Volume horaire REEL formation initiale par alternance SQT 80% de la formation classique										Nb groupes				
Elément Constitutif (Enseignement)					Volume horaire REEL formation initiale par alternance SQT 80% de la formation classique										Volume horaire REEL SAE 4.01					Volume horaire REEL SAE 4GEMA02					Volume horaire REEL PORTFOLIO				
HGSEM0	RESSOURCES/ SAE	SEMESTRE 4	Initiades		Heures	CM/TD	TP	Projet	SAE 4.01	SAE 4.02	PORTFOLIO	STAGE	TOTAL	CM	TD	TP	CM/TD	Projet	Autonomie TD	CM/TD	Projet	Autonomie TD	CM	TD					
HG60A01	U1641 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	108	104	4	40	36	10	10	36	36	10	10	105	89	16		36	40	36				1	2					
HG60C00	U1642 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36			33	13					36				1	2					
HG60E00	U1643 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60F00	U1644 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60G00	U1645 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60H00	U1646 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60I00	U1647 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60J00	U1648 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60K00	U1649 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60L00	U1650 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60M00	U1651 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60N00	U1652 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60O00	U1653 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60P00	U1654 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60Q00	U1655 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60R00	U1656 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60S00	U1657 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60T00	U1658 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60U00	U1659 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60V00	U1660 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60W00	U1661 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60X00	U1662 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60Y00	U1663 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60Z00	U1664 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60A00	U1665 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60B00	U1666 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60C00	U1667 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60D00	U1668 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60E00	U1669 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60F00	U1670 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60G00	U1671 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60H00	U1672 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60I00	U1673 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60J00	U1674 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60K00	U1675 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60L00	U1676 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60M00	U1677 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60N00	U1678 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60O00	U1679 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60P00	U1680 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60Q00	U1681 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60R00	U1682 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60S00	U1683 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60T00	U1684 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60U00	U1685 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60V00	U1686 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60W00	U1687 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60X00	U1688 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60Y00	U1689 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60Z00	U1690 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60A00	U1691 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60B00	U1692 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60C00	U1693 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60D00	U1694 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60E00	U1695 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60F00	U1696 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60G00	U1697 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60H00	U1698 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60I00	U1699 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60J00	U1700 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60K00	U1701 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60L00	U1702 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60M00	U1703 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60N00	U1704 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60O00	U1705 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60P00	U1706 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60Q00	U1707 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60R00	U1708 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60S00	U1709 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60T00	U1710 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60U00	U1711 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60V00	U1712 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60W00	U1713 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60X00	U1714 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60Y00	U1715 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60Z00	U1716 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60A00	U1717 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60B00	U1718 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36									36				1	2					
HG60C00	U1719 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	36	36			36			36	36																			

[illegible]



DOMAINE :	DES
COMPONANTES :	BUT DE LA GUADELOUPE
SITE :	POLE GUADELOUPE
SPECIALITE DE B.U.T. :	GSA
PARCOURS TYPE :	BUT GSA PARCOURS GEMA
SEMESTRE :	5

* valeur de la note (comptée)

Formation Initiale

X

Formation Continue

Apprentissage

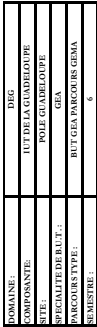
X

Contrat Professionnel

Modalités de Contrôle des Connaissances 2024-2025

Code diplôme		Version d'étape		Elément Constitutif (Rassemblement)		Volume horaire PROGRAMME NATIONAL											Volume horaire REEL formation initiale par alternance										Volume hor	
ADRESGEE	HAGEMA03	SEMESTRE 5	Ressources / SAE			Intitula	Total	CM/TD	TP	Projet	SAE 5.01	SAE 5. GEMA02	SAE 5. GEMA03	PORTFOLIO	TOTAL	CM	TD	TP	CM/TD	Projet	Autonomie TP	CM/TD	Projet	Autonomie TP				
H061GEM0				U151 Analyser le processus de l'organisation dans son ensemble	102	100	2		40	20	20	0	75	33	42				40	70	52	20						
H061TN00		SAE 5.01		Transf.formation managériale de l'organisation	40	40		70	40				30		30													
H061PN00		SAE 5.02	SAE 5.03	Portefolio				10					8	5	3													
H061E100		RS 01		Environnement économique - Fondement de l'activité économique	14	14							18	11	7													
H061EN00		RS 02		Environnement juridique	18	18							11	11														
H061MA00		RS 03		Management d'activités	18	18							6	6														
H061HN00		RS 04	RS 05	Environnement juridique droit de la protection sociale	10	10							2	0	2													
H061PP00		RS 08		PPP	2		2						27	19	8	0												
			SAE 5.01	U152 Adresser la prise de décision	51	35	16			20			27															
H061TN00		SAE 5.02		Transf.formation managériale de l'organisation									10	10														
H061AE00		SAE 5.03		Assurer l'encadrement optimal d'une équipe	20	20		35		20																		
H061PN00		SAE PORTFOLIO		Portefolio																								
H061TN00		RS 04		Traitement managériale de données	29	15	14						15	9	6													
H061PP00		RS 08		PPP	2		2						2		2													
				U153 Modéliser la proposition de valeur	46	28	18						36	14	22	0												
H061TN00		SAE 5.01		Transf.formation managériale de l'organisation																								
H061AL00		SAE 5.02		Assurer l'encadrement optimal d'une équipe																								
H061PN00		SAE PORTFOLIO		Portefolio																								
H061LN00		RS 05		Expression/communication et culture générale dans Culture communicationnelle et informationnelle	10	4	6						10		10													
H061AA00		RS 06		Anglais appliqué aux affaires dans la culture communicationnelle et informationnelle	10		10						6		4													
H061PS00		RS 07		Psychologie sociale	10	10							14	8	6													
H061V200		RS 01		V22	14	14							2		2													
H061PP00		RS 08		PPP	2		2						2		2													
				U154 Concevoir la stratégie de création de valeur	70	52	18		0	20	20		52	40	12	0												
H061AL00		SAE 5.03		Assurer l'encadrement optimal d'une équipe																								
H061MA00		SAE 5.04		Manager l'équipe dans le respect du cadrage	20	20				20			20	20														
H061PN00		SAE PORTFOLIO		Portefolio																								
H061DN00		RS GEM 09		Environnement juridique droit de la concurrence et de la consommation	15	11	400						11	7	4													
H061DX00		RS GEM 10		Outils et langage de l'organisation outils de gestion de manager	35	21	14						21	13	8													
H061PP00		SAE 5.01		U155 Assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur	8100	6700	1400						32	19	13	0												
H061AE00		SAE 5.02		Assurer l'encadrement optimal d'une équipe																								
H061PN00		SAE PORTFOLIO		Portefolio				35																				
H061MA00		RS GEM 11		Manager l'équipe dans le respect du cadrage	20	14	6						15	9	6													
H061PP00		RS GEM 12		Management d'activités - management des équipes	25	17	8			52			17	10	7													
H061MB00		AUTRE AL		Management d'activités - management des équipes	36	36		10																				
				VOLUMES HORAIRES TOTAUX \$5	350	28200	6600	16000	5200			10000	222	128	97	0	4000	7000	5200				2000					
										63%																		

TRONC COMMUN	128
PARCOURS	97
TOTAL \$5 GEMA	225

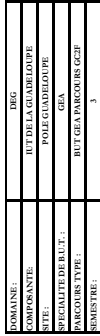


6 DR3GEA	Code diplôme
H6GEM3	Versión d'etapa

TRONC COMMU	61
PARCOURS	44
TOTAL SG CEEM	105

N° groupes		CONTRÔLE CONTINU																ETCS	Règles de calcul	
		Ressources (60 %)				SAE (40 %)														
		Orak / autonomie / expérience / rapport / coût / effort / coût		synthèse / Orak / autonomie / rapport / coût		Livrable ou production	Portfolio		Rapport		Soutenance		Entreprise		Rapport		Soutenance			
		%	Nombre	%	Nombre		%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%			Nombre
TD	TP																			
																			100	
																			30	
																			5	
																			25	UE1=OPS+6/GIMA+1+5PS+1 PORTFOLIO+2PS+1 STAGE GIMA+19R+0,01+57R+0,01+57R+0,01/100
																			18	
																			19	
																			3	
																			100	
																			30	
																			5	
																			25	UE2=2PS+6/GIMA+1+4PS+1 PORTFOLIO+2PS+1 STAGE GIMA+19R+0,01+57R+0,01+57R+0,01/100
																			3	
																			100	
																			30	
																			5	
																			25	UE3=2PS+6/GIMA+1+5PS+1 PORTFOLIO+2PS+1 STAGE GIMA+19R+0,01+57R+0,01+57R+0,01/100
																			15	
																			14	
																			8	
																			3	
																			100	
																			20	UE4=2PS+6/GIMA+1+2PS+1 GIMA+2+5PORTFOLIO+1PS+1 STAGE GIMA+40R+GIMA/7/100
																			6	
																			5	
																			15	
																			40	
																			100	
																			20	
																			20	
																			5	
																			15	UE5=2PS+6/GIMA+1+2PS+1 GIMA+2+5PORTFOLIO+1PS+1 STAGE GIMA+40R+GIMA/6/100
																			40	
																			100	
																			20	
																			500	BUTY GIMA VALIDATION=(60*(UE1+UE2+UE3+UE4+UE5)+100*(UE2+UE3+UE4+UE5+UE6)+100*(UE3+UE4+UE5+UE6))/500=10 ET UE1=1 valide et 1 fautive, UE=10

VALIDATION DIPLOME BUT GIMA = 60*(UE1+UE2+UE3+UE4+UE5+UE6)/100
ET les 5 UE valides au cours des 5 années >=10

[illegible]

TRONIC COMMUN	193
---------------	-----

Généralités communes													
SAE (48 %)													
Unités	Livable ou production		Report		Soutenance		Entreprise		Report		Soutenance		Coefficient
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												17
													17
													15
													5
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												7
													18
													12
													10
													5
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												20
													19
													8
													3
													100
			50%	1	50%	1							50
	1												15
													35
													100
			50%	1	50%	1							50
			50%	1	50%	1							50
													500
													30

Généralités communes													
SAE (48 %)													
Unités	Livable ou production		Report		Soutenance		Entreprise		Report		Soutenance		Coefficient
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												17
													17
													15
													5
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												7
													18
													12
													10
													5
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												20
													19
													8
													3
													100
			50%	1	50%	1							50
	1												15
													35
													100
			50%	1	50%	1							50
			50%	1	50%	1							50
													500
													30

Généralités communes													
SAE (48 %)													
Unités	Livable ou production		Report		Soutenance		Entreprise		Report		Soutenance		Coefficient
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												17
													17
													15
													5
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												7
													18
													12
													10
													5
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												20
													19
													8
													3
													100
			50%	1	50%	1							50
	1												15
													35
													100
			50%	1	50%	1							50
			50%	1	50%	1							50
													500
													30

Généralités communes													
SAE (48 %)													
Unités	Livable ou production		Report		Soutenance		Entreprise		Report		Soutenance		Coefficient
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												17
													17
													15
													5
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												7
													18
													12
													10
													5
													100
			50%	1	50%	1							25
			50%	1	50%	1							25
	1												20
													19
													8
													3
													100
			50%	1	50%	1							50
	1												15
													35
													100
			50%	1	50%	1							50
			50%	1	50%	1							50
													500
													30

Généralités communes													
SAE (48%)													
Unités	Livraison production		Report		Soutenance		Entreprise		Report		Soutenance		Coefficient
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
													100
				50%	1	50%	1						25
				50%	1	50%	1						25
1													17
													17
													15
													5
													100
				50%	1	50%	1						25
				50%	1	50%	1						25
1													20
													19
													8
													3
													100
				50%	1	50%	1						50
1													15
													35
													100
				50%	1	50%	1						50
													50
				50%	1	50%	1						50
													50
													500
													30

ECES	Coefficients	Règles de calcul
		UE1=(25SAE.10)+25%de 1,6GZB.02 +19K.01+19K.02+19K.03+19K.05+19K.10/100
6		UE2=25SAE.10+ 1,6GZB.02+19K.04+19K.05+12K.06+19K.07+ 19K.10/100
6		UE3=(25SAE.10) +25SAE.1,6GZB.02+20K.08+19K.09 +19K.11+19K.10/100
6		UE4=40%de 1,6GZB.02 +19K.02+11+19K.02B.12/100
6		UE5=(09SAE.1,6GZB.02+50K.02B.13)/100

[illegible]

DOMAINE :	DEG
COMPOSANTE :	IUT DE LA GUADELOUPE
SITE :	POLE GUADELOUPE
ORGANISME DE R.U.T. :	GEA
PARCOURS TYPE :	BUT GEA PARCOURS GCF
SEMESTRE :	5

* *révisé, les données*

Formation Initiale

Formation Continue

Apprentissage

Contrat Professionnel

Modalités de Contrôle des Connaissances : 2024-2025

COURS / HAFPE		Code diplôme	Version d'étape	Volume horaire PROGRAMME NATIONAL													Volume horaire REEL formation initiale par alternance S.O.T 80% de la formation classique					Volume horaire REEL formation initiale par alternance S.O.T 80% de la formation classique				
Elément Contraint (l'enseignement)				Initiales	Total	CM/TD	TP	Projet	SAE 5.01	SAE 5. GC2F/02	PORTFOLIO	TOTAL	CM	TD	TP	CM/TD	Projet	Autonomie TD	CM/TD	Projet	Autonomie TD					
H60SGF09	SEMESTRE 5	Semestre / SAE																								
H605A000				UE01 Analyser les processus de l'organisation dans son ensemble	102	100	2		40	20	0	73	33	42		30	70,00	30								
H605TN00				Transformation numérique de l'organisation	40	40			40			30	30	30		30	70	30	20	35	52					
H605P000				SAE PORTFOLIO				10																		
H605EL00				RS01	14	14						8	5	3												
H605TN00				RS02	18	18						18	11	7												
H605MA00				RS03	18	18						11	11													
H605EL00				RS04	10	10						6	6													
H605P000				RS05	2	2	2					2	0	2												
H605MA00				RS06	51	35	16			20		27	19	8	0											
H605TN00				UE02 Adapter la prise de décision																						
H605P000				Transformation numérique de l'organisation	20	20				20		10	10													
H605EL00				SAE 5 GC2F/02				35																		
H605MA00				SAE PORTFOLIO																						
H605TN00				RS04	29	15	14					15	9	6												
H605P000				RS05	2	2	2					2	2													
H605MA00				UE03 Modéliser la proposition de valeur	46	28	18					36	14	22	0											
H605TN00				Transformation numérique de l'organisation																						
H605P000				SAE 5 GC2F/02																						
H605MA00				SAE PORTFOLIO																						
H605TN00				RS05	10	4	6					10		10												
H605EL00				RS06	10	10	10					0														
H605P000				RS07	10	10						10	6	4												
H605MA00				RS08	14	14						14	8	6												
H605TN00				RS09	2	2	2					2		2												
H605P000				UE04 Concevoir la stratégie de création de valeur						0																
H605MA00				SAE 5 GC2F/02	70	52	18					50	24	26	0											
H605TN00				SAE PORTFOLIO	20	20						10		10												
H605EL00				RS05	15	11	4					12	7	5												
H605P000				RS06	35	21	14					28	17	11												
H605MA00				RS07	81	67	14					34	21	13	0											
H605TN00				UE05 Assurer la gestion et le développement de la chaîne de valeur																						
H605P000				SAE 5 GC2F/02																						
H605MA00				SAE PORTFOLIO	20	14	6					14	9	5												
H605TN00				RS04	20	17	8					20	12	8												
H605EL00				RS05	36	36						36														
H605P000				RS06	350,00	282	68	125,00	52,00		80,00	222	111	111	0	30,00	70,00	30,00								
VOLUMES HORAIRE TOTAUX S5																										

TRONC COMMUN	128
PARCOURS	94
TOTAL S5 GC2F	222

[illegible]

TRONG COMMUN	0
PARGOURS	40
TOTAL \$6 GC2F	100

FORMA SUE	ING
COMPARTITE	RT DE LA GAMBELLOPE
SITE	POLYGLANDLOPE
SPECIALITE DE B.A.T.	GPA
PARCOURS TYPE	BT GLA PARCOURS GPH
SEMI-DE	3

totalité de la zone concernée

Formation initiale	
Formation continue	
Apprentissage	X
Contrat Pré-Embauche	

Modali    de Controlle des Comptes annuels 2024-2025[illegible]

TRONC COMMUN	193
PARCOURS	104
TOTAL S3 GPRH	297

ASISTENTE					Gratificación	ECTS	Región de estudio
Ejemplo	Requisitos	Satisfacción		Nº			
		Nº	%				
					100		U1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100
					20		
					20		
					70		
					70	6	U1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100
					13		
					18		
					3		
					100		
					20		
					13		
					7	6	U1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100
					18		
					17		
					3		
					100		
					90		
					20	6	U1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100
					70		
					8		
					3		
					100		
					28		
					16		
					20	6	U1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100
					20		
					70		
					100		
					50		
					16	6	U1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100
					16		
					18		
					100		
					90	30	

[illegible]

[illegible]

BUT1 GPRIH
 VALIDATION=(009*UE1H+UE1G)+80*(UE3H+UE3G)+80*(UE1H+UE1G)
 U163r OPSM 6.01 +5PSM PORTFOLIO 2+2PSM 6
 STAGE GPRI 6+19R6.01+19R6.02+19R6.06/100
 ET AUE valide sur 5 années > 80p

VALATION DPLAME BUT GPRIH =
 (609*UE1H+999*UE1G+1000*UE1D)/2380>= 80
 ET AUE valide sur 5 années > 80p